



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

outre-mer : missions

Question écrite n° 269

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre des outre-mer sur sa feuille de route détaillée.

Texte de la réponse

Les priorités de l'action du ministre des outre-mer ont été données dans le discours de politique générale du Premier ministre le 3 juillet 2012. C'est d'abord l'ensemble de la politique gouvernementale, autour des deux priorités majeures que sont l'emploi et la jeunesse que le ministre est chargé d'appliquer outre-mer, remettant au centre de l'action publique l'urgence éducative. A cet égard, une attention toute particulière sera portée aux besoins des outre-mer dans le cadre des créations de poste dans les secteurs prioritaires que sont l'éducation, la police et la justice. Mais cet effort de redressement appelle également d'autres mesures plus spécifiques, afin de refonder un développement solidaire outre-mer. Ce développement passera notamment par un renforcement de l'investissement public et un effort de rattrapage sur les équipements structurants, et tout particulièrement le logement. Les priorités dans ce domaine seront définies en lien étroit avec les élus locaux. Cette politique de redressement va de pair avec une action résolue de lutte contre la vie chère. Le ministre des outre-mer a ainsi présenté une communication sur ce sujet au Conseil des ministres du 25 juillet 2012.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 269

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [3 juillet 2012](#), page 4267

Réponse publiée au JO le : [2 octobre 2012](#), page 5763